



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 14 septembre 2017
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 10/2017 concernant

– Arrêté d'imposition 2018/2019

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

Suite à un amendement accepté sur la durée de l'arrêté d'imposition, l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 10/2017 uniquement pour l'année 2018 par :

OUI : 23 NON : 1 ABSTENTION : 2

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 14 septembre 2017

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet